



Un artisan encaisse un acompte et....plus rien!

Par **mikeml_old**, le **14/11/2007** à **09:51**

Bonjour,

J'ai signé en juillet un contrat avec un artisan du BTP pour le remplacement de mes VELUX vieillissants par 4 lucarnes en chêne. A la signature, je lui ai versé 30% de la somme globale (soit 4000€) avec une date de début des travaux prévu pour mi-octobre au plus tard. Et à ce jour bien sur, rien n'a été fait ni commencé...

Je peine à le joindre au téléphone et à chaque fois il prétexte des excuses bidons, met en cause son menuisier, un lumbago, des ouvriers malades...enfin bref, à chaque semaine son excuse.

J'aimerais savoir de quel recours je dispose pour récupérer mon argent puisque cet artisan est manifestement de mauvaise foi...et qu'aucune solution amiable ne semble envisageable avec lui.

Cordialement